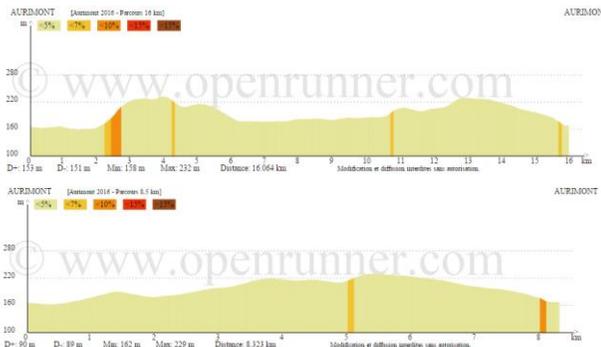
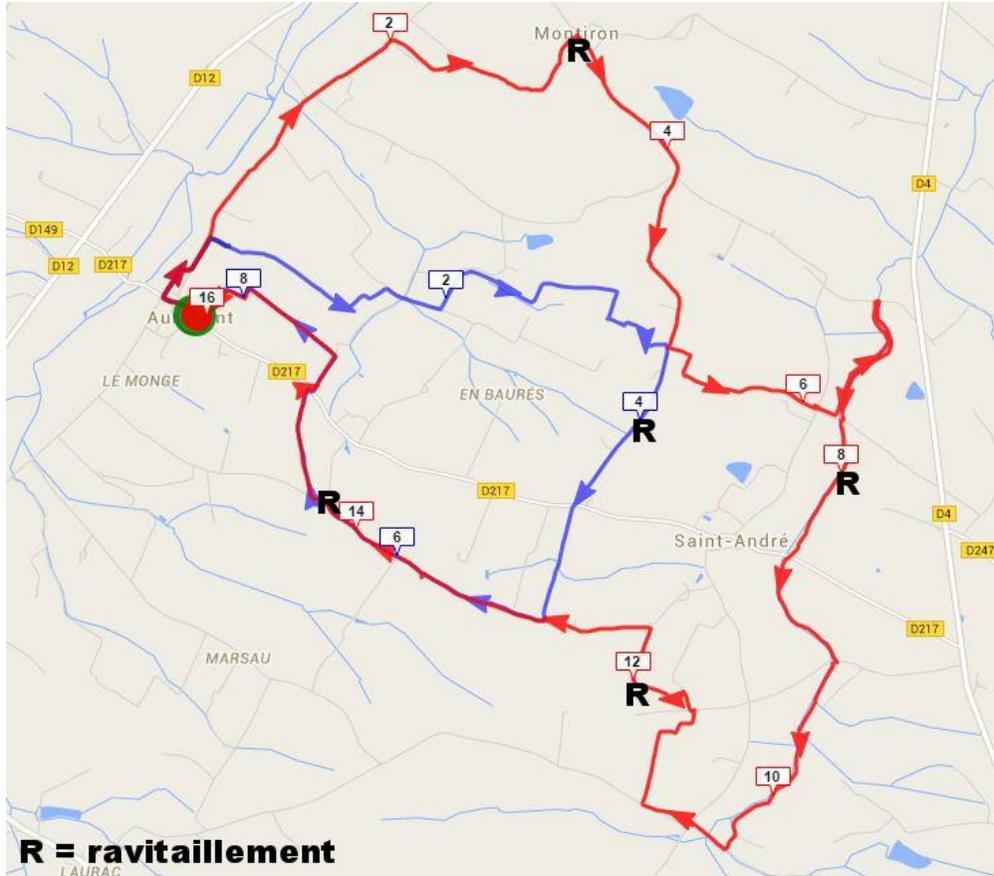


Tracé des parcours 8,5 et 16 km



D 217

AURIMONT



Dimanche 8 mai 2016

Organisé par le Cercle Rural d'Aurimont - Course comptant pour le Défi Gersois

12° Balade des coteaux

Randonnée à 9 h 45

Courses 8,5 km et 16 km à 9 h 30

Course enfants à 11 h

Remises des prix - Vin d'honneur



*Imprimer par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.*

Repas à 13 h

Réservation avant le 4 mai

05 62 65 42 54

05 62 65 45 32

nadama32@orange.fr



REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1^{er} : ORGANISATION

La balade des coteaux est organisée, le dimanche 8 Mai 2016 à Aurimont, par le Cercle Rural d'Aurimont. La course pédestre de 8,5 km fait partie du Défi Gersois, challenge départemental.

Article 2 : LES CIRCUITS

Deux boucles de 8,5 et 16 km sur un parcours à 70% de sentiers vallonnés. Le départ est donné devant la salle des fêtes d'Aurimont puis vous traverserez le village de Montiron ainsi que celui de Saint-André et retour à Aurimont où sera jugée l'arrivée.

Les parcours enfants font 0,7 km ou 1,5 km selon leur catégorie sur un circuit plat autour du village.

Une randonnée pédestre est également prévue sur le parcours de 8,5 km.

Article 3 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Elle est fixée à 8 € pour la course de 8,5 km, 10 € pour la course de 16 km et 2 € pour la randonnée. La course des enfants est gratuite.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront par courrier envoyé à Mr DESPIAU Alain « Au Bignarés » 32200 Saint-André ou le jour de la course au plus tard 15 minutes avant le départ devant la salle des fêtes d'Aurimont. Les participants devront être titulaire d'une licence sportive ou présenter un certificat médical de moins d'un an avec la mention « aucune contre-indication pour la pratique de la course à pied en compétition ». Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

Article 5 : DEPART ET ARRIVEE

Le départ sera donné devant la salle des fêtes d'Aurimont à :

- 9 h 30 pour les 2 courses
- 9 h 45 pour la randonnée
- 11 h 30 pour la course des enfants

Article 6 : SECURITE

Les parcours restent ouverts à la circulation régulée par les signaleurs du G.R.A.S. de Montestruc. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions des signaleurs et le code de la route. Une assistance médicale sera assurée par l'antenne de la protection civile de Gimont. Un véhicule en ouverture de course et une voiture balai seront également sur le circuit.

Article 7 : RESPONSABILITE – ASSURANCE

Le cercle Rural, comité organisateur, a souscrit une responsabilité civile auprès de AXA ASSURANCES. Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement.

Tout coureur montrant des signes de pratiques anormales sera immédiatement pris en charge par l'organisation. Les organisateurs n'engagent pas leur responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux participants.

Article 8 : RECOMPENSES ET DROIT A L'IMAGE

Chaque participant se verra remettre un cadeau et sera invité au vin d'honneur. Une remise des prix aura lieu à l'issue de la course avec trophées, coupes, produits du terroir. Elle sera faite après l'arrivée du dernier participant. Sur le 8,5 km seront récompensés les 3 premiers(ères) au scratch ainsi que le premier(ère) de chaque catégorie. Sur le 16 km seront récompensés les 3 premiers(ères) au scratch ainsi que le premier(ère) de chaque catégorie. Chaque enfant sera récompensé.

Tout participant autorise l'organisation à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe sur un support.

Article 9 : METEO

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course selon les conditions climatiques.

Courses à pied sur routes et sentiers à partir de 9 H 30 organisée à Aurimont le dimanche 8 mai 2016 par le Cercle Rural d'Aurimont soumise au décret du 18/10/1955.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Date de naissance _____ Sexe F M

Téléphone _____ e-mail _____

Licencié(e)

Club _____ n° de licence _____

Catégorie _____

Non licencié(e) - joindre un certificat médical de moins d'un an.

Frais d'engagement :

COURSE A PIED 8,5 KM (8 €)

COURSE ENFANT 0,7 KM (gratuit)

COURSE A PIED 16 KM (10 €)

COURSE ENFANT 1,5 KM (gratuit)

RANDO PEDESTRE (2 €)

Inscription possible par courrier :

Envoyer à Monsieur Despiau Alain « Au Bignarés » 32200 Saint-André.

Chèque à l'ordre de Cercle Rural d'Aurimont

Je déclare avoir remis à l'organisation un certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an dans le cas où je ne serais pas licencié, je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police auprès de AXA Assurances.

RESPONSABILITE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

A Aurimont, le 08/05/2016, lu et approuvé

Signature du coureur à pied
ou des parents pour les mineurs

N° de dossard